

## Liste de contrôle pour la retraite

### Besoins financiers

- Planifier le budget

### AVS ([www.akmigros.ch](http://www.akmigros.ch))

- Calcul anticipé de la rente AVS
- Y a-t-il des lacunes de cotisations qui peuvent être encore comblées?
- En cas de retraite anticipée: les cotisations AVS doivent-elles être encore versées?
- Déposer une demande de versement d'une rente AVS

### Caisse de pensions Migros – myMPK ([www.mympk.ch](http://www.mympk.ch)) ou ([www.mpk.ch](http://www.mpk.ch))

- Le montant de la prestation de retraite est indiqué sur le certificat de prévoyance. Si besoin établir des calculs de simulations sur le portail des assurés myMPK ([www.mympk.ch](http://www.mympk.ch)) ou contactez votre personne de contact.
- Achat possible, resp. opportun? Si besoin établir des calculs de simulations sur le portail des assurés myMPK ([www.mympk.ch](http://www.mympk.ch)) ou contactez votre personne de contact.
- Déterminer le moment de la retraite; retraite partielle par étapes?
- En cas de retraite anticipée: Est-ce qu'une rente transitoire est désirée?
- Rente de retraite et/ou capital de vieillesse? La présente demande doit parvenir à la Caisse de pensions Migros au plus tard le dernier jour avant la retraite. Le formulaire de demande est disponible sur le site Internet ([www.mpk.ch](http://www.mpk.ch) / Prévoyance / Assurés actifs) ou sur le portail des assurés myMPK ([www.mympk.ch](http://www.mympk.ch)).

### Pilier 3a

- Achat opportun?
- Plusieurs comptes 3a existent? Ces avoirs peuvent être touchés sur diverses années fiscales, ce qui réduit l'impôt.

### Prestations complémentaires à l'AVS ([www.akmigros.ch](http://www.akmigros.ch))

- Si nécessaire: faire examiner le droit ou le calculer online:  
[https://formb.ahv-iv.ch/orbeon/fr/AHV-IV/EL\\_Tool/new](https://formb.ahv-iv.ch/orbeon/fr/AHV-IV/EL_Tool/new)

### Contrat de travail

- Clarifier auprès de l'employeur si le contrat de travail prend fin automatiquement au moment de la retraite ou si une lettre de démission est nécessaire (tenir compte du délai de préavis).